



L'echo de Béchy

Bulletin d'information municipale

Le mot du maire

Le 14 juillet 2011, un véhicule non identifié percutait le mur du cimetière ensevelissant cinq tombes et semant la consternation au village. Après de nombreuses démarches auprès des assurances, ce dossier est enfin réglé puisque les murs ont été reconstruits et les tombes viennent enfin d'être remises en état. Celles-ci ont été intégralement prises en charge par la responsabilité civile de la Commune. Le montant des travaux s'est élevé à 30 000 € subventionné à hauteur de 19 000 € par le Conseil Général, 11 000 € restant à la charge de la commune. Un an après tout est rentré dans l'ordre.

D'autres travaux viennent d'être réalisés : un columbarium de 24 cases double faces subventionné à 50%, 9 600 € restant à la charge de la commune. La réfection du beffroi de l'Eglise a été effectuée en Juin subventionnée à 40%, 6 000 € restant également à la charge de la Commune. Prochainement un parking près du cimetière va voir le jour, son coût de 40 000 € sera subventionné pour 14 000 € par la réserve parlementaire et 12 800 € par les amendes de police. 13 200 € seront à la charge de la Commune. Un auvent de 135 m² couvrant la partie parking entre le foyer socio éducatif et les vestiaires du stade sera construit et subventionné pour 5 000 € par la réserve parlementaire et 25 000 € par le conseil général, 10 000 € restant à la charge de la Commune. Une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite sera en fonction pour la rentrée scolaire au bâtiment Mairie-Ecole. Le montant des travaux s'élève à 12 000 € subventionné par la réserve parlementaire à hauteur de 5 500 €, 6 500 € restant à la charge de la Commune.

Tous ces travaux, effectués grâce à des subventions diverses, ont pu être réalisés sans augmentation d'impôts, tout comme la pose de cinq cinémomètres pour un montant de 14 000 € subventionnés par trois subventions diverses pour un montant total de 10 000 € le reste soit 4 000 € à la charge de la Commune.

Un nouveau clarificateur est enfin réalisé à la station d'épuration. Il permettra le traitement des eaux usées d'une population de 1 000 habitants. Ce chantier a été subventionné à 80% par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, le solde étant payé par les nouveaux arrivants du lotissement « les Coteaux de Béchy » via la taxe de dispense de fosse septique qui s'élève à 2 050 € HT par maison. La voirie et la nouvelle clôture de la station pour un montant de 23 000 € ont été subventionnées par une dotation de la réserve parlementaire de 10 000 €.

Le nouveau PLU est adopté. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur les modifications apportées. Il autorise désormais les toits-terrasses, permet un libre choix pour la couleurs des tuiles ou ardoises, et facilite la construction de véranda et de toit à un pan.

2012 va s'achever avec des restrictions de crédits sur les dotations d'état, qui devraient être gelées durant 5 années. C'est la raison pour laquelle il fallait faire ces travaux.

J'espère vous avoir apporté le maximum de renseignements sur tous les travaux réalisés, tout en remerciant tous les membres du Conseil Municipal pour leur étroite collaboration. Je vous assure que nous travaillons dans l'intérêt de notre village qui voit le nombre d'habitants augmenter : une dizaine de nouvelles maisons sont habitées depuis peu. Je souhaite à ces nouveaux venus tous mes vœux de cordiale bienvenue.

Le Maire Gilbert CLAUSE

Horaires de la mairie

Ouverture au public :

Lundi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h00
Vendredi de 16h30 à 18h00

Pour tout renseignement ou demande urgente, le secrétariat peut être contacté par téléphone le lundi de 14h00 à 18h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 18h00 au 03 87 64 64 08 ou par email: commune.bechy@wanadoo.fr

Site web : <http://bechy.free.fr>

Formalités à faire en mairie

Vous emménagez à Béchy

Vous devez vous inscrire en mairie :
- sur le fichier domiciliaire (se munir de votre livret de famille)
- sur les listes électorales (se munir de votre carte d'identité)

Vous déménagez de Béchy

Vous devez signaler en mairie votre changement d'adresse

Carte d'identité

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Béchy

Passeport biométrique

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Rémilly

Aménagement des espaces verts

La commission municipale des espaces verts, s'est réunie cet hiver sous la houlette d'Eric MULLER, expert en la matière, pour définir un programme de plantations sur la commune. Une 1^{ère} étape a consisté à remplacer, au printemps dernier, la rangée d'acacias sur le côté de l'église par des cerisiers-fleurs. En complément, aux abords de l'église un sophora pleureur a été planté devant la grotte, ainsi qu'un sapin bleu sous la rosace ouest et un hêtre pourpre au sud.

Les autres zones retenues pour les plantations qui seront faites les prochaines années sont le city-stade avec l'aire de jeux et le long du parking en bas du foyer socio-éducatif.

Notons également l'investissement réalisé pour l'achat d'une petite citerne afin de faciliter l'arrosage des différents bacs à fleurs du territoire communal.



Travaux de plantation près de l'église

Actualisation des tarifs de location de la salle du FSE

Les tarifs de location de la salle du Foyer Socio-Educatif seront actualisés pour toute location à partir du 1^{er} Janvier 2013. Tout le détail des tarifs est disponible en mairie ou sur le site web de la commune <http://free.bechy.fr>

Qui doit élaguer les arbres qui passent au-dessus des clôtures ?

Sauf règlement particulier « il n'est autorisé de planter des arbres et autres arbustes près de la limite de propriété voisine, qu'à la distance de 2m de la ligne séparative pour les plantations dont la hauteur dépasse 2m et à la distance d'1/2m pour les autres plantations. »

Le propriétaire qui ne respecte pas ces distances de plantation s'expose à se voir contraindre en justice à l'arrachage ou à la réduction de ses végétaux. L'option entre l'élagage et l'arrachage appartient au propriétaire.

Changement de mandat au conseil de fabrique

Le conseil de fabrique de Béchy est un établissement public du culte, chargé de l'entretien et de l'administration des biens de la paroisse. Il s'est réuni le 6 Juin dernier pour élire 3 nouveaux membres. Le conseil de fabrique est désormais composé de l'abbé Jean-Marc ALTENDORFF et Gilbert CLAUSSE maire de Béchy (tous deux membres de droit), de Mesdames Marguerite MARI (présidente) et Béatrice LAÏ (trésorière), François ZUSATZ (secrétaire), Mme Chantal LEROY et M. Gilbert FOULIGNY.

Travaux réalisés



Le mur et les tombes endommagés reconstruits à neuf

La reconstruction du mur du cimetière est enfin terminée, en béton armé et avec un drainage, ce qui devrait permettre une bonne retenue du terrain de la route. La réparation des monuments funéraires peut être entreprise.

La réparation de la structure support des cloches de l'église s'est déroulée 2^{ème} quinzaine de Juin par l'entreprise BODET. La masse des poutres en chêne renouvelées est de 14 tonnes.

Les cinémomètres installés aux entrées du village doivent subir quelques réglages d'orientation voire d'implantation pour capter au mieux l'énergie solaire. Le fournisseur CESATEC devrait intervenir, mais se laisse désirer.



Rénovation du support des cloches de l'église

Travaux en cours et à venir

La construction du nouveau columbarium vient d'être terminée. Il est situé à proximité du premier. Il est doté de 24 cases (12 par face), et est accessible sur les 2 faces. Un dallage a été réalisé au sol des 2 côtés du monument.

Les travaux du parking en face du cimetière sont prévus cet été 2012. La construction de la rampe d'accès à la mairie pour handicapés, est prévue pendant les congés scolaires.

La construction d'un auvent devant la salle du foyer socio-éducatif est en projet. Des plans ont été réalisés par le cabinet d'architecture LEPINE.



Le nouveau columbarium installé au cimetière

Traditionnel repas des anciens



Mme DAMIEN, doyenne du village, accompagnée par Gilbert CLAUSSE et Marie-Jo ZIMMERMANN

Comme chaque année les anciens du village étaient invités par la municipalité le 11 Mars dernier, dans la grande salle du foyer socio-éducatif. L'élaboration du

repas était à nouveau confiée à « MICHEL Traiteur » de Béchy pour la grande satisfaction de tous les convives. L'animation était assurée par l'inimitable Martial RAVENEL qui a réussi à faire défiler dans un après-midi de nombreuses stars de la chanson et du cinéma bien connues, comme BOURVIL, Louis DE FUNES... A l'initiative de l'AEN, les écoliers de la commune sont également venus divertir l'assemblée avec chants et danses, sous la direction de leur professeur Isabelle RUFFIEUX et d'Isabelle TARIS. Le maire Gilbert CLAUSSE a récompensé Mme Paulette GEUENICH pour toutes ses années à l'école maternelle comme assistante maternelle avant une retraite bien méritée. Il a également honoré les doyens du village Joséphine DAMIEN et Fernand FOULIGNY. Nous avons apprécié la présence de notre Députée Marie-Jo ZIMMERMANN et de Bernard HERTZOG, Conseiller Général.

Partenariat entre le Foyer Rural et la CAF

Le Foyer Rural de Béchy, association créée en 1952, se donne pour mission l'animation locale et le maintien du tissu social du village. Elle dispose depuis 1994 d'un local à la salle communale pour développer ses activités. Après un premier contrat d'animation local passé avec la CAF de Moselle en 2003, ce contrat a été renouvelé en 2012 pour 3 ans. Le projet présenté à la CAF prévoit des actions intergénérationnelles, l'accueil

des nouveaux arrivants et des activités permanentes créatrices de lien social.

Être acteur de la ruralité et de la vie sociale, ne pas tout attendre de l'extérieur, se prendre en charge collectivement, aller au devant des nouveaux habitants, associer les jeunes, créer du lien à travers des activités, tels sont les objectifs du Foyer Rural. N'hésitez pas à consulter leur site web : www.foyerruralbechy.fr.

On a tant besoin de nature

Point Vert
Magasin Vert

430 MAGASINS POUR VOTRE JARDIN
LA NATURE EST NOTRE MÉTIER

Magasin Vert
Route de Metz - Zone Commerciale des 5 Epis
REMILLY - ☎ 03 87 64 81 68

Fin 2011, les comptes sont dans une situation saine, avec un excédent brut de clôture en augmentation sur le compte principal M14. L'excédent de l'exercice s'explique par des dépenses d'investissement reportées en 2012, pour un montant de 84 500 €. Un investissement important a été fait sur la station d'épuration, ce qui explique le déficit du compte assainissement M49. Ce déficit vient essentiellement d'une subvention de 154 000 €, reportée en 2012, venant de l'Agence de l'Eau, et visant à financer les travaux de rénovation de la station d'épuration. Notons également que les taux d'imposition restent inchangés pour l'année à venir.

Compte principal 2011 (M14)			
Dépenses de fonctionnement (A)	229 304,35 €	Recettes de fonctionnement (D)	341 985,35 €
Dépenses d'investissement (B)	222 011,79 €	Recettes d'investissement (E) dont affectation du résultat de fonctionnement (F)	178 501,05 € 0,00 €
Dépenses totales (C = A + B)	451 316,14 €	Recettes totales (G = D + E)	520 486,40 €
Résultat de l'exercice 2011 – excédent (H = G – C - F)			69 170,26 €
Résultat brut de clôture 2010 – excédent (I)			197 652,87 €
Résultat brut de clôture 2011 – excédent (J = H + I)			266 823,13 €

Compte assainissement 2011 (M49)			
Dépenses de fonctionnement (A)	26 947,68 €	Recettes de fonctionnement (D)	66 657,32 €
Dépenses d'investissement (B)	414 029,78 €	Recettes d'investissement (E) dont affectation du résultat de fonctionnement (F)	198 774,02 € 0 €
Dépenses totales (C = A + B)	440 977,46 €	Recettes totales (G = D + E)	265 431,34 €
Résultat de l'exercice 2011 – déficit (H = G - C - F)			-175 546,12 €
Résultat brut de clôture 2010 – excédent (I)			14 595,16 €
Résultat brut de clôture 2011 – excédent (J = H + I)			-160 950,96 €

Les budgets prévisionnels sont construits sur la base des projets décrit à la page précédente.

Budget principal prévisionnel 2012 (M14)			
Dépenses de fonctionnement	480 000,00 €	Recettes de fonctionnement	480 000,00 €
Dépenses d'investissement	380 000,00 €	Recettes d'investissement	380 000,00 €
Dépenses totales	860 000,00 €	Recettes totales	860 000,00 €

Budget assainissement prévisionnel 2012 (M49)			
Dépenses de fonctionnement	42 683,00 €	Recettes de fonctionnement	42 683,00 €
Dépenses d'investissement	273 582,64 €	Recettes d'investissement	273 582,64 €
Dépenses totales	316 265,64 €	Recettes totales	316 265,64 €

L'école en fête

Les classes de maternelle et primaire du regroupement scolaire de Flocourt, Thimonville et Tragny à Béchy, se sont rassemblées le vendredi 15 Juin pour donner leur spectacle de fin d'année. L'expression artistique des enfants (chants, danses et comptines) était coordonnée par leurs enseignants et assistantes. Pour compléter cette représentation, l'AEN (Amitié Entre Nous) a organisé un barbecue, suivi d'une grande variété de desserts appétissants réalisés par les parents. Cette association avait également installé de nombreux jeux d'adresse et de réflexion, pour le plus grand plaisir des enfants. Enfin le tirage des lots de la tombola a pu faire des heureux et clore la soirée dans la bonne humeur. Merci à tous les organisateurs.



Danse réalisée par les élèves pour la fête de leur école

Le véritable coût des lingettes

Nous avons déjà informé dans le précédent numéro de l'Echo de Béchy que les lingettes ne devaient pas être jetées dans les toilettes car elles ne se désagrègent pas comme le papier toilette, et bloquent les pompes de la station d'épuration. Face au nombre constant de lingettes retrouvées dans la station d'épuration, et aux incidents que celles-ci engendrent, la commune se voit dans l'obligation d'envisager l'achat d'un équipement permettant de filtrer et de dégager ces lingettes en amont de la station d'épuration. Une proposition a été faite à la mairie pour une installation dont le coût avoisine les 15 000 € ! Une étude est en cours pour minimiser le coût de cet équipement qui, dans tous les cas, pèsera sur l'ensemble des contribuables du village...

Enquête pour l'accueil périscolaire le matin

Suite à la demande de certaines familles, le conseil municipal se propose d'écrire un courrier à la CCRE afin de demander la mise en place d'une tranche horaire d'accueil périscolaire le matin. Au préalable, nous tenons à recenser le besoin des familles afin d'avoir des éléments concrets à présenter à la CCRE.

Vous trouverez donc ci-joint, une fiche à remplir. Cette fiche est à transmettre d'ici la rentrée des classes à Céline CANONICO soit par mail à celine.canonico@gmail.com ou à déposer dans sa boîte aux lettres au 25 rue basse.

Nous comptons sur votre participation.

Question de vocabulaire

La rédaction de l'Echo de Béchy soumet à ses lecteurs la question suivante : comment appelle-t-on les habitants de Béchy ? Les réponses peuvent être envoyées par mail à benjamin.pochat@gmail.com



GROUPAMA GRAND EST - Agence de Remilly

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Vendredi

8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30

Jeudi 9h30 - 12h00

Samedi 9h00 - 12h00

13, place du Général de Gaulle - 57580 REMILLY
Tél. 0 810 810 616 - Fax 03 87 64 63 57

Bilan de la saison à l'Etoile Sportive de Béchy

Le club de l'ES BECHY a vécu une saison difficile au niveau des seniors. Malgré un niveau de fair-play remarqué par le district mosellan, l'équipe A n'est pas parvenue à se maintenir en 2^{ème} division et termine 9^{ème} de son groupe. L'équipe B, quant à elle, effectue une saison honorable et termine 7^{ème} de son groupe en 3^{ème} division. Mais vue la rétrogradation de l'équipe A, l'équipe B descend également. La saison prochaine, l'objectif du club est de remonter avec toujours à la barre Benoît SCHOUMACHER. Le club voudrait renforcer ses effectifs. Si des joueurs sont intéressés pour rejoindre le club, ils peuvent contacter l'entraîneur au 06 66 90 25 69 ou Gilbert CLAUSSE au 03 87 64 60 75.

Au niveau des jeunes, Alain PIERREPONT et Martial PUCHOT ont obtenu d'excellents résultats en U9, ainsi que Christophe ROBERT en catégorie U11. Le club a organisé le 17 mai 2012 le rassemblement U9 qui a été nommé « rassemblement Gilbert CLAUSSE » : une grande réussite pour les 16 équipes présentes.

En U11, le 2 Juin 2012, le club était organisateur de la journée secteur de Metz. Les U11 de BECHY ont fait honneur à nos couleurs et le l'équipe organisatrice a été remerciée pour le bon déroulement de cette journée par tous les clubs présents et par le district Mosellan.

Le 16 Juin 2012, la catégorie U11 a organisé son tournoi Michel LAGARDE avec huit équipes se rencontrant en style championnat.

Les enfants nés entre 2000 et 2007 souhaitant intégrer le club peuvent se présenter à la reprise des entraînements prévue le mercredi 22 Août à 17h30, ou contacter Audrey COUTURIER au 06 16 32 32 34. L'objectif du club est la progression des enfants au football. Les enfants jouent tous les week-ends hormis durant les vacances.

L'ES BECHY c'est aussi diverses manifestations (lotos, repas club, sorties matchs à Metz, sortie Walygator, fête patronale). Les 6, 7 et 8 Juillet 2012, le club a organisé la fête patronale : loto, vide grenier, et repas dansant et feu d'artifice étaient au programme.

Le club organisera le 15 Août le challenge Bernard HERTZOG, et 19 Août le challenge BLAISE.

Le vendredi 26 Octobre à la salle de BECHY un loto sera organisé.

Le club est convivial et familial. Il recherche des dirigeants, bénévoles, arbitres, délégués, membres du comité. Alors si vous êtes intéressés et que l'envie de vous investir à l'ES BECHY vous dit, n'hésitez pas contacter Yves ZERGER au 06 67 10 67 27.



Tournoi des jeunes organisé par le club

Rappel du bien-vivre ensemble

« Les Vignes » sont un ensemble de petites parcelles sur une pente ensoleillée exposée au Sud, en proximité du village. Cette zone était initialement plantée de vignes qui furent détruites par le phylloxera à la fin du 19^{ème} siècle. Comme pour la plupart du vignoble lorrain, elles furent remplacées par des vergers. Il est aujourd'hui agréable d'y parcourir les chemins de promenade, voire de s'y reposer pour ceux qui sont propriétaires. Quelle déception pour ceux-ci de découvrir périodiquement des dégradations et les déchets d'occupants qui se sont crus « tout permis ». Il n'est pas toujours besoin de barrière en limite de propriété pour respecter le bien d'autrui.

Les chiens dans la rue doivent être accompagnés et tenus obligatoirement en laisse par leur propriétaire. En aucun cas ils ne peuvent être lâchés en liberté pour faire leurs besoins naturels n'importe où. Il n'est pas non plus souhaitable d'entretenir la prolifération des chats de gouttière dans le village en les attirant avec de la nourriture.

Compte-tenu des déchets qui ont été déposés dans la décharge municipale, aussi appelée « shout », il est bon de rappeler que seuls les gravats et la terre peuvent y être déposés. Tous les autres matériaux (isolation, métaux, huisseries, etc...) y sont formellement proscrits et interdits de brûlage sous peine de PV avec amende par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Tout abus pourrait entraîner la fermeture de cette décharge.

Arrivées

Alexandre PISTER et sa famille
Michel PAUL et sa famille
Christophe ROSSIGNOL et famille
Florian GEORGES et sa famille
Xavier LERAY et sa famille
Julien DELALEZ et sa famille
Caroline BRETELLE
Teddy MANIÈRE et sa famille
Florian KNEIB
Mme LEGUET et son fils
Guennaell FIGUEIRA et sa famille
Damien DOBUCKI et sa famille
Fabrice CLAUSSE et sa famille
Lionel SCHUTZE et sa famille
Sylvie KRAEMER CAFORA et sa famille
Jean-Claude GREDER
Marie-Hélène TREDAN

Départs

Aurélien MULLER
Jacqueline BICKELMANN
Nadège REMY

Naissances

Chloé TRIDON GRUYER
Juliette POCHAT
Nicola FENUS
Maeva ROSSIGNOL

Décès

Camille BONNET
Georgette MULLER
Marie THIRIAT

Tarifs des services

Portion communale : 35 €
Droit de stationnement : 15 € / an
Concession cimetière :
200 € les 2m² pour 50 ans
Place au columbarium :
1000 € pour 50 ans
Redevance assainissement :
0,95 € HT / m³
Dispense de fosse septique :
2050 € HT
Stère de bois à façonner (résidents Béchy): 10 € HT
Stère de bois à façonner (extérieurs) : 12 € HT
Prix du stère relevé de couvert (chablis) : 3,35 € HT
Photocopie en mairie : 0,20 €
Location de la salle des fêtes :
contacter Mme MARI : 03 87 64 72 62
ou site web <http://bechy.free.fr>

SUPER U
les nouveaux commerçants

RÉMILLY

Tél. 03 87 64 62 63

ouvert non-stop tous les jours
de 8 h à 20 h

CARTE U La récompense de ma fidélité

